

PLAN DE RECONQUÊTE ET DE TRANSFORMATION TOURISTIQUE

Les territoires urbains s'engagent

PLAN DE RECONQUÊTE ET DE TRANSFORMATION TOURISTIQUE

Les territoires urbains s'engagent

Après dix-huit mois particulièrement difficiles, le tourisme urbain, notamment sur Paris et les grandes métropoles, reste en grande tension cet automne. La conjoncture estivale très positive rencontrée sur les territoires littoraux ou ruraux ne doit ni masquer ces difficultés ni repousser la nécessité d'une transformation des usages et modes d'intervention publics et privés dans ce domaine.

En juin 2021, le président de la République a annoncé la construction d'un Plan de reconquête et de transformation touristique (PRTT) pour lequel la contribution des associations d'élus a été sollicitée. La commission "Tourisme" de France urbaine, co-présidée par Jean-Luc Bohl, vice-président de l'Eurométropole de Metz, et Cécile Helle, maire d'Avignon, s'est réunie le 21 septembre 2021 et a souhaité que cette contribution s'organise autour de quatre propositions thématiques et d'une remarque méthodologique transversale.

En préalable, les membres de France urbaine attendent que le tourisme urbain fasse l'objet d'une reconnaissance particulière dans le plan de reconquête touristique et ne soit plus dilué voire occulté par les priorités données récemment au tourisme de montagne ou au tourisme rural.

Les quatre propositions thématiques s'appuient sur la feuille de route de la Commission.

TOURISME DURABLE ET RESPONSABLE

C'est le défi majeur des prochaines années.

S'appuyant notamment sur les travaux et recommandations de l'Ademe, de nombreux territoires urbains révisent actuellement leurs stratégies pour réduire l'empreinte carbone de leur attractivité touristique et déployer à l'échelle intercommunale des stratégies intégrées, fédératrices et opérationnelles ; l'appui aux investissements générés par la mise en œuvre de ces stratégies est primordial. France urbaine propose dans ce cadre quatre orientations :

- la mise en place d'un volet touristique dédié au sein du dispositif Cit'ergie / Economie Circulaire récemment renommé « territoire engagé transition écologique », corrélant labellisation et accès aux financements dédiés,
- une attention particulière portée aux métropoles et agglomérations engagées dans des offres touristiques durables et responsables étendues aux territoires voisins (alliance des territoires). La construction de parcours touristiques liant offres urbaines et rurales (ou littorales / montagnardes) nous semble devoir faire en effet l'objet d'un soutien spécifique, via un appel à projet dédié par exemple.
- le soutien aux investissements des collectivités dans les infrastructures, notamment ceux permettant la réduction de la consommation de ressources naturelles (eau, énergie...), celle des émissions de GES (liées au transport en mobilités douces vers et sur les sites touristiques, à l'énergie consommée dans les bâtiments et infrastructures de tourisme etc.) et, enfin, celles des nuisances multiples (pollutions de l'eau, déchets, bruit, pollution visuelle, voies routière saturées...) occasionnées par l'activité touristique.
- des soutiens spécifiques à la digitalisation des offres touristiques publiques, en soulignant que l'accompagnement à la digitalisation des acteurs privés peut être utilement appuyé par les intercommunalités car il nécessite une relation directe et de proximité avec les bénéficiaires potentiels.

TOURISME D'AFFAIRES

C'est un secteur crucial pour l'attractivité et le rayonnement de la France et de ses filières d'excellence. C'est aussi le plus impacté, depuis 18 mois, par la crise actuelle, avec des perspectives de reprise qui restent incertaines et seront fortement contraintes.

Les métropoles et grandes agglomérations sont au premier rang, propriétaires et délégantes de la majeure partie des grands équipements de congrès et d'exposition, relevant dans leur grande majorité de l'économie mixte. En complément des dispositions prises par le Gouvernement depuis le début de la crise, elles ont engagé plusieurs millions d'euros en appui aux gestionnaires de ces équipements (exonération de redevances, prise en charge de coûts fixes, subventions exceptionnelles...). Face aux fragilités durables et aux perspectives incertaines de ce secteur, elles réinterrogent actuellement les besoins d'investissement nécessités par la modernisation, l'extension et la numérisation-hybridation de ces équipements.

France urbaine préconise par conséquence, à l'image des dispositifs déployés dans le cadre du Plan Montagne, la mise en place d'un fonds d'appui à l'investissement dans les équipements liés au tourisme d'affaires. Une attention particulière pourra être portée aux métropoles et agglomérations de taille intermédiaires dont les équipements sont souvent obsolètes et dont l'attractivité est fragile (Lorient, Amiens...). Enfin, une bonification des aides à l'investissement pourra être accordée aux collectivités labellisées « Destination Innovante Durable », label dans lequel sont engagés de nombreux adhérents de France urbaine aux côtés de France Congrès Evénements.

EMPLOI ET COMPÉTENCES

Si les grandes intercommunalités urbaines ne sont pas formellement en première ligne sur ce volet, en raison de leurs compétences, elles sont pleinement parties prenantes de cette thématique stratégique en raison de leur rôle auprès des acteurs locaux de l'emploi (Maisons de l'Emploi, missions locales, Territoires Zéro Chômeur...). Plusieurs territoires urbains ont organisé ces derniers mois des manifestations dédiées à l'emploi touristique, notamment pour pourvoir aux offres estivales et dans les cafés - hôtels - restaurants (CHR) en phase de réouverture. Ces expériences pourront être reproduites et étendues. L'échelle métropolitaine correspond très souvent à celle du bassin d'emploi et la régulation de l'emploi touristique fonctionne à cette échelle de proximité.

France urbaine attend une reconnaissance du rôle d'interface que peuvent jouer métropoles et grandes agglomérations dans la mise en relation entre offre et demande d'emploi (intégration dans les instances de gouvernance locales de l'emploi), dans la construction de nouveaux parcours de formation et dans l'investissement en faveur de l'enseignement supérieur dans ce champ.

HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

C'est l'un des pivots de l'économie touristique et l'un des plus bouleversés par les mutations en cours. France urbaine s'est engagée depuis plusieurs années sur la place et le cadre d'intervention des plateformes de location meublée, les outils alternatifs locaux, l'encadrement des meublés touristiques, les nouvelles formes d'hébergement telles que le coliving. Les efforts doivent être poursuivis et amplifiés en faveur d'une égalité fiscale entre les hébergeurs et les plateformes et d'une meilleure régulation de ces dernières.

France urbaine réitère dans ce cadre ses propositions :

- élargissement du numéro d'enregistrement au-delà des zones tendues actuelles,
- mise en place de l'API meublés élargie aux données relatives à la taxe de séjour,
- contrôle renforcé et opérationnel de la limite des 120 jours de location et de l'ensemble des informations déclarées par les propriétaires.

L'association préconise également :

- l'élargissement des communes au sein desquelles les propriétaires d'hébergement touristique peuvent accéder au Fonds Tourisme Durable opéré par l'Ademe,
- le lancement d'une étude sur l'élargissement ponctuel des foncières commerciales mises actuellement en place par les collectivités et leurs partenaires (et notamment la Banque des Territoires) à des cibles hôtelières, pour du portage transitoire ou de plus longue durée ou pour l'appui à l'investissement dans leur rénovation énergétique et/ou leur transformation en hébergements alternatifs,
- dans ce cadre, les membres de France urbaine sont particulièrement mobilisés pour appuyer les initiatives transversales qui pourront être prises en faveur du tourisme social.

POUR UNE DÉCLINAISON DIFFÉRENCIÉE ET UN PILOTAGE DÉCENTRALISÉ

Même si le sujet ne figure pas explicitement dans le questionnaire adressé par le Gouvernement, les élus urbains attirent l'attention sur la méthode et la gouvernance du plan de reconquête touristique. L'implication des territoires, des acteurs économiques et associatifs de même que l'adaptation du Plan à des réalités touristiques très diversifiées supposent une vraie malléabilité et adaptabilité des actions proposées cet automne. Un pilotage centralisé et résumé à une liste d'appels à projets s'avèrera peu efficace, pas plus qu'une énième tentative de clarification des compétences par la désignation d'un chef de file unique.

France urbaine préconise une déclinaison différenciée et un pilotage ajusté aux aires touristiques locales : les stratégies touristiques et leur mise en œuvre ne peuvent être les mêmes dans les territoires urbains ou sur les littoraux touristiques... Enfin, l'association invite le gouvernement et les parties prenantes à simplifier et clarifier le rôle des instances nationales dédiées au tourisme et à y préciser la place et le rôle des collectivités et de leurs représentants. C'est dans ce cadre allégé et rationalisé que les représentants de France urbaine pourront s'engager. Il s'agira notamment de créer sur la base du Comité de Filière Tourisme repensé et d'Atout France une gouvernance déclinée territorialement pour les territoires souhaitant l'expérimenter.

CONTACT

Lionel Delbos

Directeur Economie territoriale
l.delbos@franceurbaine.org
01 42 22 19 19

CONTACT PRESSE

Benoît Cormier

Responsable de la communication et de la presse
b.cormier@franceurbaine.org
06 40 86 45 38



22 rue Joubert 75009 Paris
+33(0)1 44 39 34 56
franceurbaine@franceurbaine.org

www.franceurbaine.org